

## Recommandation concernant le paysage urbain historique<sup>1</sup>

*La Conférence générale,*

*Prenant note* du rapport final relatif à l'élaboration d'un instrument normatif sur les paysages urbains historiques sous la forme d'une recommandation (rapport – 36 C/23 ; recommandation – 36 C/23 Annexe),

*Reconnaissant* l'importance de l'approche centrée sur le paysage urbain historique en tant que moyen novateur de préserver le patrimoine et de gérer les villes historiques,

1. *Félicite* les organisations internationales partenaires qui ont contribué au processus d'étude et ont soutenu l'UNESCO ces six dernières années dans ses efforts visant à établir des principes et directives pour la conservation des paysages urbains historiques à l'appui des États membres et des communautés locales ;
2. *Recommande* aux États membres de prendre les mesures adéquates pour adapter ce nouvel instrument à leur contexte spécifique, le diffuser le plus largement possible sur leur territoire, faciliter sa mise en œuvre par la formulation et l'adoption de politiques d'accompagnement, et suivre son impact sur la conservation et la gestion des villes historiques ;
3. *Recommande également* aux États membres et aux autorités locales compétentes de définir, en fonction de leur contexte spécifique, les étapes essentielles de la mise en œuvre de l'approche axée sur le paysage urbain historique, qui pourraient notamment consister à :
  - (a) entreprendre des études exhaustives et une cartographie des ressources naturelles, culturelles et humaines des villes historiques ;
  - (b) parvenir à un consensus en optant pour une planification participative et en consultant les parties prenantes sur les valeurs à protéger en vue de leur transmission aux générations futures, et déterminer les attributs qui concrétisent ces valeurs ;
  - (c) évaluer la vulnérabilité de ces attributs face aux pressions socioéconomiques et aux impacts du changement climatique ;
  - (d) intégrer les valeurs du patrimoine urbain et leur état de vulnérabilité dans une démarche plus large d'urbanisme, qui indiquera les zones sensibles du patrimoine nécessitant une attention particulière lors de la planification, de la conception et de la réalisation de projets d'aménagement ;
  - (e) hiérarchiser les actions de conservation et de développement ;
  - (f) établir des partenariats et des cadres de gestion locale appropriés pour chacun des projets de conservation ou de développement prévus, et élaborer des mécanismes pour la coordination des diverses activités menées par les différents acteurs publics et privés ;
4. *Décide* d'adopter la Recommandation concernant le paysage urbain historique, telle qu'approuvée le 27 mai 2011 lors de la Réunion intergouvernementale d'experts sur le paysage urbain historique (catégorie II) tenue au Siège de l'UNESCO, qui figure à l'annexe de la présente résolution.

<sup>1</sup> Résolution adoptée sur le rapport de la Commission CLT à la 17<sup>e</sup> séance plénière, le 10 novembre 2011.

## ANNEXE

### Recommandation concernant le paysage urbain historique, y compris un glossaire de définitions

#### Préambule

*La Conférence générale,*

*Considérant* que les territoires urbains historiques comptent parmi les manifestations les plus abondantes et les plus diversifiées de notre patrimoine culturel commun, qu'ils ont été façonnés par des générations, et qu'ils constituent un témoignage essentiel des entreprises et des aspirations de l'humanité à travers le temps et l'espace,

*Considérant également* que le patrimoine urbain constitue pour l'humanité un acquis social, culturel et économique, défini par une stratification historique de valeurs qui ont été produites par la succession des cultures anciennes et contemporaines et une accumulation de traditions et d'expériences, reconnues comme telles dans leur diversité,

*Considérant en outre* que l'urbanisation se développe à une échelle sans précédent dans l'histoire de l'humanité, et que, partout dans le monde, cette évolution engendre des changements socioéconomiques et une croissance qui devraient être mis à profit aux niveaux local, national, régional et international,

*Reconnaissant* le caractère dynamique des villes vivantes,

*Notant* toutefois qu'un développement rapide et souvent non maîtrisé transforme les territoires urbains et leur environnement, ce qui peut entraîner une fragmentation et une détérioration du patrimoine urbain ainsi que des répercussions profondes sur les valeurs des communautés dans le monde entier,

*Considérant*, en conséquence, qu'afin de soutenir la protection du patrimoine naturel et culturel, il convient de mettre l'accent sur l'intégration des stratégies de conservation, de gestion et d'aménagement des territoires urbains historiques dans les processus de développement local et d'urbanisme, tels que l'architecture contemporaine et le développement des infrastructures, et que l'application d'une approche fondée sur le paysage aiderait à préserver l'identité urbaine,

*Considérant également* que le principe du développement durable implique la préservation des ressources existantes, la protection active du patrimoine urbain et sa gestion durable comme condition *sine qua non* du développement,

*Rappelant* qu'un corpus de documents normatifs de l'UNESCO, y compris des conventions, des recommandations et des chartes<sup>1</sup>, existe sur la question de la conservation des territoires historiques, et qu'il reste pertinent,

*Notant* cependant que du fait de l'évolution démographique, de la libéralisation des échanges mondiaux et de la décentralisation, ainsi que du tourisme de masse, de l'exploitation commerciale du patrimoine, et des changements climatiques, les conditions ont changé et que les villes subissent les pressions du développement et sont confrontées à des problèmes inconnus lors de l'adoption de la dernière recommandation en date de l'UNESCO sur les ensembles historiques en 1976 (Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine),

*Notant également* que la conception de la culture et du patrimoine et la façon de les gérer ont évolué grâce à l'action conjuguée des initiatives locales et des réunions internationales<sup>2</sup>, qui se sont révélées utiles pour orienter les politiques et les pratiques partout dans le monde,

*Désirant* compléter et étendre l'application des normes et des principes énoncés dans les instruments internationaux en vigueur,

*Étant saisie* des propositions concernant le paysage urbain historique en tant qu'approche de la conservation du patrimoine urbain, qui figurent à l'ordre du jour de la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale sous le point 8.1,

*Ayant décidé*, à sa 35<sup>e</sup> session, que cette question devrait être traitée dans le cadre d'une recommandation aux États membres,

1. *Adopte*, en ce 10 novembre 2011, la présente Recommandation concernant le paysage urbain historique ;
2. *Recommande* aux États membres d'adopter le cadre et les dispositifs législatifs institutionnels appropriés en vue de faire appliquer, dans les territoires sous leur juridiction, les normes et principes énoncés dans la présente Recommandation. ;
3. *Recommande également* aux États membres de porter la présente Recommandation à l'attention des autorités locales, nationales et régionales ainsi que des institutions, services ou organes et associations concernés par la sauvegarde, la conservation et la gestion des territoires urbains historiques et de leur environnement géographique élargi.

#### Introduction

1. Notre époque est le témoin de la plus grande migration humaine de l'histoire. Désormais, les territoires urbains abritent plus de la moitié de la population mondiale. Les territoires urbains jouent un rôle de plus en plus important en tant que moteurs de la croissance et en tant que centres d'innovation et de créativité ; ils offrent des possibilités d'emploi et d'éducation, et répondent à l'évolution des besoins et des aspirations des populations.

<sup>1</sup> En particulier, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), la Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites (1962), la Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés (1968), la Recommandation concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel (1972), la Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (1976), la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise) (ICOMOS, 1964), la Charte des jardins historiques (Charte de Florence) (ICOMOS, 1982), la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (Charte de Washington) (ICOMOS, 1987), la Déclaration de Xi'an sur la conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux (ICOMOS, 2005) et le Mémoire de Vienne sur « Le Patrimoine mondial et l'architecture contemporaine – Gestion du paysage urbain historique » (2005).

<sup>2</sup> En particulier, la Conférence mondiale sur les politiques culturelles, à Mexico en 1982, la Conférence de Nara sur l'authenticité en 1994, le Sommet de la Commission mondiale de la culture et du développement en 1995, la Conférence HABITAT II, à Istanbul en 1996, avec la ratification d'Action 21, la Conférence intergouvernementale de l'UNESCO sur les politiques culturelles pour le développement, à Stockholm en 1998, la Conférence Banque mondiale/UNESCO : Comprendre la place de la culture dans le développement durable – Investir dans les biens culturels et naturels, en 1998, la Conférence internationale sur le patrimoine mondial et l'architecture contemporaine, à Vienne en 2005, l'Assemblée générale de l'ICOMOS sur les monuments et sites dans leur milieu, à Xi'an en 2005, ainsi que l'Assemblée générale de l'ICOMOS sur l'esprit du lieu, à Québec en 2008.

2. Cependant, une urbanisation rapide et mal maîtrisée peut souvent entraîner une fragmentation sociale et spatiale, ainsi qu'une dégradation sévère de la qualité de l'environnement urbain et des zones rurales périphériques. Ce phénomène peut être notamment imputable à une densité de construction excessive, à l'uniformisation et la monotonie du bâti, à la disparition de l'espace public et des équipements urbains, à l'inadaptation des infrastructures, à une pauvreté délétaire, à l'isolement social, et à un risque croissant de catastrophes naturelles liées au climat.
3. Le patrimoine urbain, dans ses éléments matériels et immatériels, constitue une ressource essentielle pour renforcer l'habitabilité des zones urbaines, et favorise le développement économique ainsi que la cohésion sociale dans un environnement mondial en pleine mutation. L'avenir de l'humanité dépendant de la planification et de la gestion efficaces des ressources, la conservation est devenue une stratégie pour parvenir à un équilibre durable entre croissance urbaine et qualité de vie.
4. Au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la conservation du patrimoine urbain s'est imposée comme un volet important des politiques publiques dans le monde entier, en réponse à la nécessité de préserver les valeurs partagées et de tirer parti du legs de l'histoire. Cependant, le passage d'une optique privilégiant les monuments à une reconnaissance plus large de l'importance des processus sociaux, culturels et économiques dans la conservation des valeurs urbaines devrait s'opérer avec le souci d'adapter les politiques existantes et de créer de nouveaux outils pour concrétiser cette vision.
5. La présente Recommandation répond à la nécessité de mieux intégrer et inscrire les stratégies de conservation du patrimoine urbain dans le cadre des objectifs plus larges du développement durable global, de façon à appuyer les initiatives publiques et privées visant à préserver et à renforcer la qualité de l'environnement humain. Elle propose d'appliquer une approche fondée sur le paysage pour identifier, conserver et gérer les territoires historiques dans leur cadre urbain plus large, prenant en considération l'interdépendance de leurs formes physiques, leur organisation et leurs liaisons spatiales, leurs caractéristiques et leur environnement naturels, ainsi que les valeurs sociales, culturelles et économiques qu'ils incarnent.
6. Une telle approche tient compte des impératifs qui guident les politiques, la gouvernance et la gestion des différentes parties prenantes – les acteurs publics et privés intervenant à l'échelon local, national, régional et international – dans le processus de développement urbain.
7. La présente Recommandation se fonde sur les quatre recommandations préalables de l'UNESCO relatives à la préservation du patrimoine, et reconnaît ainsi l'importance et la validité des notions et des principes qu'elles énoncent pour l'histoire et la pratique de la conservation. Elle s'appuie aussi sur les conventions et les chartes modernes relatives à la conservation, qui traitent des multiples dimensions du patrimoine culturel et naturel.

### I. Définition

8. Le paysage urbain historique s'entend du territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de « centre historique » ou d'« ensemble historique » pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique.
9. Ce contexte plus large comprend notamment la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les caractéristiques naturelles du site ; son environnement bâti, tant historique que contemporain ; ses infrastructures de surface et souterraines ; ses espaces verts et ses jardins ; ses plans d'occupation des sols et son organisation de l'espace ; les perceptions et les relations visuelles ; et tous les autres éléments constitutifs de la structure urbaine. Il englobe également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité.
10. Cette définition fournit la base d'une approche globale et intégrée pour l'identification, l'évaluation, la conservation et la gestion des paysages urbains historiques dans le cadre global du développement durable.
11. L'approche centrée sur le paysage urbain historique vise à préserver la qualité de l'environnement humain et à renforcer l'utilisation productive et durable des espaces urbains, tout en reconnaissant leur caractère dynamique et en s'attachant à promouvoir la diversité sociale et fonctionnelle. Elle intègre les objectifs de la conservation du patrimoine urbain à ceux du développement socioéconomique. Elle repose sur une relation équilibrée et durable entre l'environnement urbain et le cadre naturel, entre les besoins des générations présentes et futures et l'héritage du passé.
12. L'approche centrée sur le paysage urbain historique considère la diversité et la créativité culturelles comme des atouts essentiels pour le développement humain, social et économique, et offre des outils pour gérer les transformations physiques et sociales et pour faire en sorte que les interventions contemporaines s'intègrent au patrimoine de façon harmonieuse dans un cadre historique et prennent en compte les contextes régionaux.
13. L'approche centrée sur le paysage urbain historique s'inspire des traditions et conceptions des communautés locales tout en respectant les valeurs des communautés nationales et internationales.

### II. Enjeux et opportunités pour le paysage urbain historique

14. Les recommandations existantes de l'UNESCO reconnaissent le rôle important que jouent les territoires urbains historiques dans les sociétés modernes. Ces recommandations identifient en outre un certain nombre de menaces spécifiques qui font obstacle à la conservation des territoires urbains historiques et définissent des principes généraux, des orientations et des lignes directrices afin de relever de tels défis.
15. L'approche centrée sur le paysage urbain historique reflète l'évolution considérable qu'ont connue à la fois la théorie et la pratique de la conservation du patrimoine urbain au cours des décennies récentes, permettant ainsi aux décideurs et aux gestionnaires d'aborder de façon plus efficace les nouveaux défis et les nouvelles opportunités. Cette approche soutient les communautés dans leur effort de développement et d'adaptation, tout en préservant les caractéristiques et les valeurs liées à leur histoire et à leur mémoire collective, ainsi qu'à l'environnement.
16. Ces dernières décennies, en raison de l'augmentation brutale de la population urbaine à l'échelle mondiale, de l'amplitude et de la rapidité du développement ainsi que de l'évolution économique, les établissements urbains et leurs territoires historiques sont devenus des centres et des moteurs de la croissance économique dans de nombreuses régions du monde et ont assumé un nouveau rôle dans la vie culturelle et sociale. En conséquence, ils ont également été soumis à de nombreuses nouvelles pressions, comme exposé ci-après.

#### **L'urbanisation et la mondialisation**

17. La croissance urbaine transforme l'essence même de nombreux territoires urbains historiques. Les processus mondiaux ont un impact profond sur les valeurs que les communautés associent aux territoires urbains et à leur environnement, ainsi que sur les perceptions et la réalité de leurs habitants et des usagers. L'urbanisation est porteuse de possibilités

économiques, sociales et culturelles susceptibles d'améliorer la qualité de vie et le caractère traditionnel de l'environnement urbain, mais une évolution non maîtrisée de la densité et de l'expansion urbaines peut mettre en péril la perception du lieu, l'intégrité du tissu urbain et l'identité des communautés. Certains territoires urbains historiques perdent leur fonctionnalité, leur rôle traditionnel et leurs populations. L'approche centrée sur le paysage urbain historique peut aider à gérer et à atténuer ces phénomènes.

#### **Le développement**

18. De nombreux processus économiques offrent des perspectives pour atténuer la pauvreté urbaine et favoriser le développement social et humain. L'accès facilité à des innovations telles que les technologies de l'information et les méthodes de planification, de conception et de construction durables peut contribuer à l'amélioration des territoires urbains et, par là même, de la qualité de vie. Lorsqu'elles sont correctement gérées selon l'approche centrée sur le paysage urbain historique, les nouvelles fonctions, telles que les services et le tourisme, sont autant d'initiatives économiques importantes qui peuvent contribuer au bien-être des communautés ainsi qu'à la conservation des territoires urbains historiques et de leur patrimoine culturel, tout en garantissant la diversité économique et sociale et en préservant la fonction résidentielle. Toutefois, l'incapacité à tirer parti de ces opportunités engendre des villes non durables et non viables, tout comme leur exploitation inadéquate et inappropriée conduit à la destruction des biens du patrimoine et à des pertes irréversibles pour les générations futures.

#### **L'environnement**

19. Les établissements humains se sont constamment adaptés aux changements climatiques et environnementaux, y compris ceux qui résultent de catastrophes. Cependant, l'intensité et la rapidité des mutations actuelles représentent un défi considérable pour nos environnements urbains complexes. Les préoccupations environnementales, en particulier dans le domaine de la consommation de l'eau et de l'énergie, appellent des approches et de nouveaux modèles pour la vie urbaine, fondés sur des politiques et des pratiques soucieuses d'écologie visant à rendre les villes plus viables et à y améliorer la qualité de vie. Toutefois, nombre de ces initiatives devraient intégrer le patrimoine naturel et culturel en tant que ressources pour le développement durable.

20. Les mutations des territoires urbains historiques peuvent également être la conséquence de catastrophes soudaines ou de conflits armés. Ces événements sont parfois de courte durée, mais ils peuvent avoir des effets durables. L'approche centrée sur le paysage urbain historique peut aider à gérer et à atténuer ces impacts.

### **III. Politiques**

21. Les politiques contemporaines de conservation urbaine, telles qu'exprimées dans les recommandations et chartes internationales en vigueur, ont ouvert la voie pour la sauvegarde des territoires urbains historiques. Cependant, les défis actuels et à venir exigent la définition et l'application d'une nouvelle génération de politiques publiques visant à mettre en évidence et à protéger la stratification historique et l'équilibre des valeurs culturelles et naturelles dans les environnements urbains.

22. La conservation du patrimoine urbain devrait être intégrée dans la planification des politiques et les pratiques en général ainsi que dans celles se rapportant au contexte urbain élargi. Ces politiques devraient fournir des mécanismes permettant de concilier la conservation et la durabilité à court et à long termes. Un accent particulier devrait être mis sur l'intégration harmonieuse des interventions contemporaines dans le tissu urbain historique. En particulier, les responsabilités des différentes parties prenantes sont les suivantes :

- (a) les États membres devraient intégrer les stratégies de conservation du patrimoine urbain dans leurs politiques et programmes nationaux de développement, en appliquant l'approche centrée sur le paysage urbain historique. Dans ce cadre, les autorités locales devraient préparer des plans d'aménagement urbain tenant compte des valeurs du territoire concerné, y compris le paysage et d'autres valeurs patrimoniales, ainsi que des caractéristiques qui s'y rattachent ;
- (b) les acteurs publics et privés devraient coopérer, notamment dans le cadre de partenariats, afin d'appliquer de façon efficace l'approche centrée sur le paysage urbain historique ;
- (c) les organisations internationales qui se préoccupent de développement durable devraient intégrer l'approche centrée sur le paysage urbain historique dans leurs stratégies, plans et opérations ;
- (d) les organisations non gouvernementales nationales et internationales devraient participer à la mise au point et à la diffusion d'outils et de bonnes pratiques pour l'application de l'approche centrée sur le paysage urbain historique.

23. Conscients de leurs responsabilités, les pouvoirs publics à tous les échelons - local, régional, national/fédéral — devraient contribuer à la définition, à l'élaboration, à la mise en place et à l'évaluation des politiques de conservation du patrimoine urbain. Ces politiques devraient reposer sur une approche participative de toutes les parties prenantes et être coordonnées sur les plans institutionnel et sectoriel.

### **IV. Outils**

24. L'approche centrée sur le paysage urbain historique implique l'application d'une série d'outils traditionnels et innovants, adaptés aux contextes locaux. Certains de ces outils, dont l'élaboration doit se faire dans le cadre du processus mobilisant les différentes parties prenantes, peuvent notamment être les suivants :

- (a) **Les outils de participation civique** devraient impliquer différents groupes représentatifs de parties prenantes et leur permettre d'identifier les valeurs essentielles dans leur territoire urbain, de formuler une vision qui en reflète la diversité, de fixer des objectifs, et de se mettre d'accord sur des actions pour sauvegarder leur patrimoine et promouvoir le développement durable. De tels outils, qui font partie intégrante de la dynamique de gouvernance urbaine, devraient favoriser le dialogue interculturel en prenant en compte l'histoire des communautés, leurs traditions, leurs valeurs, leurs besoins et leurs aspirations, et en facilitant la médiation et la négociation entre des groupes aux intérêts divergents.
- (b) **Les outils de connaissance et de planification** devraient aider à protéger l'intégrité et l'authenticité des attributs du patrimoine urbain. Ils devraient également permettre la reconnaissance de la signification et de la diversité culturelles, et faciliter le suivi et la gestion du changement afin d'améliorer la qualité de vie et de valoriser l'espace urbain. Ces outils permettraient notamment de documenter et cartographier les caractéristiques culturelles et naturelles. Des études d'impact sur le patrimoine, la société et l'environnement devraient être menées afin d'appuyer et de faciliter les processus décisionnels dans un contexte de développement durable.

- (c) **Les systèmes de réglementation** devraient prendre en compte les conditions locales et pourraient inclure des mesures législatives et réglementaires visant à la conservation et la gestion des composantes matérielles et immatérielles du patrimoine urbain, y compris ses valeurs sociales, environnementales et culturelles. Les systèmes traditionnels et coutumiers devraient être reconnus et renforcés, si nécessaire.
- (d) **Les outils financiers** devraient viser à renforcer les capacités et à appuyer un développement innovant et générateur de ressources, enraciné dans la tradition. Outre les fonds publics et les financements provenant des organismes internationaux, les outils financiers devraient être employés efficacement pour favoriser l'investissement privé au niveau local. Le microcrédit et d'autres modalités de financement souples destinés à soutenir les entreprises locales, ainsi que différentes formules de partenariats, sont également déterminants pour que l'approche centrée sur le paysage urbain historique soit financièrement viable.

#### V. Renforcement des capacités, recherche, information et communication

25. Le renforcement des capacités devrait concerner les principales parties prenantes – communautés, décideurs, professionnels et gestionnaires – afin de favoriser la compréhension de l'approche centrée sur le paysage urbain historique et sa mise en œuvre. L'efficacité de tels efforts implique une collaboration active entre ces différents acteurs afin d'adapter l'application de la présente Recommandation aux contextes régionaux et de définir et affiner, pour le niveau local, des stratégies et des objectifs, des cadres d'action, et des mécanismes de mobilisation de ressources.

26. La recherche devrait cibler la stratification complexe des ensembles urbains afin d'identifier les valeurs qui s'y rattachent, de comprendre l'importance que leur attribuent les communautés et de les présenter aux visiteurs dans leur globalité. Les institutions académiques et universitaires et autres centres de recherche devraient être encouragés à développer la recherche scientifique sur certains aspects de l'approche centrée sur le paysage urbain historique, ainsi qu'à coopérer aux niveaux local, national, régional et international. Il est essentiel de documenter l'état des territoires urbains et leur évolution, de faciliter l'évaluation des propositions de transformation ainsi que d'améliorer les compétences et procédures de protection et de gestion.

27. Il conviendrait d'encourager le recours aux technologies de l'information et de la communication pour documenter, comprendre et présenter la stratification complexe des territoires urbains et leurs éléments constitutifs. La collecte et l'analyse de ces données sont une composante essentielle de la connaissance des territoires urbains. Afin de toucher toutes les couches de la société, il est particulièrement important de cibler les jeunes et tous les groupes sous-représentés pour susciter leur participation.

#### VI. Coopération internationale

28. Les États membres et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales devraient faciliter la compréhension du public et son implication dans la mise en œuvre de l'approche centrée sur le paysage urbain historique en diffusant les meilleures pratiques et les enseignements tirés des différentes régions du monde, afin de renforcer le réseau de partage des connaissances et d'intensifier le développement des capacités.

29. Les États membres devraient promouvoir la coopération multinationale entre autorités locales.

30. Les organismes de coopération et de développement internationaux des États membres, les organisations non gouvernementales et les fondations devraient être encouragés à mettre au point des méthodes tenant compte de l'approche centrée sur le paysage urbain historique et à harmoniser celles-ci avec leurs projets et programmes d'aide concernant les territoires urbains.

#### APPENDICE

##### Glossaire de définitions

##### **Ensemble/Ville historique (extrait de la Recommandation de 1976)**

On entend par « ensemble historique ou traditionnel » tout groupement de constructions et d'espaces y compris les sites archéologiques et paléontologiques constituant un établissement humain en milieu urbain comme en milieu rural, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, historique, préhistorique, esthétique ou socioculturel. Parmi ces « ensembles » qui sont d'une très grande variété, on peut distinguer notamment les sites préhistoriques, les villes historiques, les quartiers urbains anciens, les villages et hameaux ainsi que les ensembles monumentaux homogènes, étant entendu que ces derniers devront le plus souvent être conservés dans leur intégrité.

##### **Territoire urbain historique (d'après la Charte de Washington, ICOMOS)**

Les territoires urbains historiques, grands et petits, incluent les métropoles, les villes et les centres ou quartiers historiques, ainsi que leur environnement naturel et bâti. Outre leur importance en tant que documents historiques, ces territoires incarnent les valeurs propres aux cultures urbaines traditionnelles.

##### **Patrimoine urbain (d'après le projet SUII - *Sustainable development of Urban historical areas through an active Integration within Towns* – rapport de recherche no 16 (2004) de l'Union européenne)**

Le patrimoine urbain comprend trois grandes catégories :

- le patrimoine monumental d'une valeur culturelle exceptionnelle ;
- les éléments du patrimoine qui, sans offrir de valeur exceptionnelle, sont présents de manière cohérente et en abondance relative ;
- les nouveaux éléments urbains à prendre en considération (par exemple) :
  - le bâti urbain ;
  - les espaces ouverts : rues, espaces publics ouverts ;
  - les infrastructures urbaines : réseaux et équipements physiques.

##### **Conservation urbaine**

La conservation urbaine ne se limite pas à la préservation de bâtiments isolés. Elle envisage l'architecture comme l'un des éléments du cadre urbain global, ce qui en fait une discipline complexe aux multiples facettes. Par définition, donc, la conservation urbaine est au cœur même de l'aménagement urbain.

##### **Environnement bâti**

L'environnement bâti désigne les ressources et infrastructures anthropiques (par opposition aux ressources naturelles) destinées à soutenir l'activité humaine, telles que les bâtiments, les routes, les parcs et autres aménagements.

**Approche centrée sur le paysage (d'après l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF))**

L'approche centrée sur le paysage est un cadre permettant de prendre des décisions de conservation à l'échelle du paysage. Elle aide à se prononcer sur l'opportunité de telle ou telle intervention (construction d'une nouvelle route, plantation, etc.) et facilite la planification, la négociation et la mise en œuvre d'activités à l'échelle d'un paysage tout entier.

**Paysage urbain historique**

(Voir la définition au paragraphe 9 de la Recommandation.)

**Contexte (extrait de la Déclaration de Xi'an, ICOMOS)**

Le contexte d'une construction, d'un site ou d'un secteur patrimonial se définit comme étant l'environnement immédiat ou distant qui participe ou contribue à sa signification et à sa singularité.

**Valeur culturelle (extrait de la Charte de Burra, ICOMOS Australie)**

Par *valeur culturelle*, on entend valeur esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle pour les générations passées, présentes ou futures. La valeur culturelle est incarnée par le *lieu* lui-même, par sa *matière*, par son *contexte*, par son *usage*, par ses *associations*, par ses *significations*, par ses *documents* et par les *lieux et objets qui y sont associés*. Les lieux et les biens patrimoniaux peuvent représenter une diversité de valeurs selon les individus et les groupes.